

La fonction publique d'État en Bourgogne : 8 % de l'emploi de la région

En Bourgogne, 53 900 salariés relèvent de la fonction publique d'État fin 2011. Ils représentent 8,3 % des emplois de la région, une part inférieure à la moyenne provinciale.

Un fonctionnaire d'État sur deux exerce le métier d'enseignant qu'il relève de l'Éducation nationale, de l'enseignement agricole ou de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, 15 % des salariés de la fonction publique d'État ont plus de 55 ans. Dans un contexte d'évolution des métiers et d'allongement des carrières, la mobilité professionnelle et l'anticipation des départs à la retraite sont des défis importants pour la gestion des ressources humaines.



N°195 - Février 2014

La fonction publique d'État (FPE) regroupe tous les services des ministères. En région, ses effectifs sont localisés dans les services déconcentrés des ministères : directions départementales ou régionales, préfectures, université, rectorat...

La Bourgogne parmi les régions les moins administrées

En Bourgogne, fin 2011, la FPE emploie 53 900 salariés dont 1 100 contrats aidés. Cela représente 8,3 % de l'emploi de la région, une part inférieure à la moyenne provinciale de 9 %. Le taux d'administration, qui rapporte les effectifs de la fonction publique à la population, classe la Bourgogne parmi les régions les moins administrées avec 33 agents de la fonction publique pour mille habitants. C'est en Île-de-France, siège de nombreux ministères, que le taux d'administration est le plus élevé (48 pour mille). Viennent ensuite des régions à forte densité de population comme Provence-Alpes-Côte d'Azur ou plus rurales comme Champagne-Ardenne ou Bretagne.

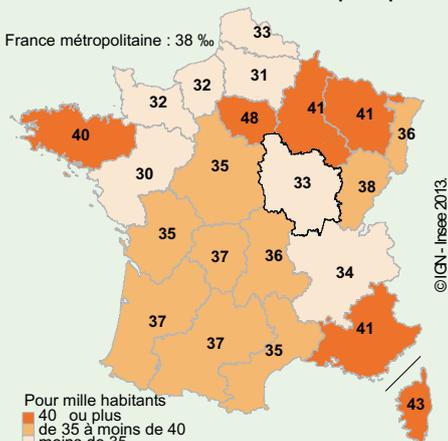
Éducation nationale : la moitié de la fonction publique d'État

En Bourgogne, la moitié des effectifs de la FPE relève du ministère de l'Éducation nationale, soit 26 800 salariés répartis sur l'ensemble du territoire, dans les établissements scolaires de l'Académie ou au rectorat. Les autres ministères comptent bien moins d'agents puisque le second en effectifs est celui de l'Intérieur avec 6 200 salariés, présents eux aussi sur l'ensemble du territoire dans les dif-

Une fonction publique d'État peu présente en Bourgogne

Taux d'administration de la fonction publique d'État

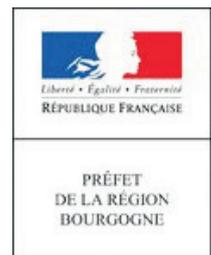
France métropolitaine : 38 ‰



Pour mille habitants
40 ou plus
de 35 à moins de 40
moins de 35

Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes au 31 décembre), y compris bénéficiaires d'emplois aidés, France métropolitaine

Sources : Insee, Siasp 2011 - Recensement de la population 2010



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE

férents commissariats et les préfetures. Vient ensuite l'Enseignement supérieur et recherche avec 3 900 agents, dont 70 % travaillent à l'université de Bourgogne.

Deux ministères sont davantage implantés dans la région : celui de la Justice et des Libertés et celui de l'Agriculture. Le poids du ministère de la Justice et des Libertés, 5 % des effectifs de la FPE en Bourgogne contre 3 % en moyenne provinciale, est à relier à la présence de l'école nationale des greffes à Dijon ; celui du ministère de l'Agriculture, 4 % des effectifs de la FPE contre 2 % en moyenne, s'explique par les nombreux établissements d'enseignement agricole.

À l'inverse, le ministère de la Défense est moins présent dans la région suite aux fortes réductions des effectifs des sites militaires ces dernières années. Il regroupe 6 % des effectifs de la FPE contre 13 % en moyenne. De même, l'Enseignement supérieur pèse moins, du fait de la taille de l'université régionale.

Dans la FPE, six agents sur dix sont des femmes en Bourgogne. C'est plus que la moyenne provinciale, 54 %. Cette différence s'explique par la plus forte implantation dans la région des ministères les plus féminisés, comme celui de l'Éducation nationale qui compte 70 % de femmes, et par la moindre présence des ministères plus « masculins » comme celui de la Défense avec 22 % de femmes.

Ces spécificités régionales marquent aussi la répartition des effectifs par statut : 10 %

des agents de la FPE bourguignonne sont militaires contre 14 % en moyenne.

Une diversité de métiers

Développer davantage de passerelles entre les ministères et favoriser la mobilité professionnelle des agents est un enjeu fort dans la politique d'optimisation des ressources humaines menée par l'État. Le défi est important car les professions au sein de la FPE sont diverses et parfois bien spécifiques à certains ministères.

Le métier d'enseignant est exercé par 22 100 salariés de la FPE. La quasi-totalité relève du ministère de l'Éducation nationale (20 100), près de 1 400 de celui de l'Enseignement supérieur, 500 exercent au sein d'un établissement d'enseignement agricole et une centaine dans divers établissements comme le lycée militaire d'Autun ou l'école d'infirmières de Dijon.

Par ailleurs, 6 900 salariés de la FPE « portent l'uniforme », soit 4 000 officiers et sous-officiers, 1 700 policiers et 1 200 militaires, qui exercent leur fonction au sein du ministère de l'Intérieur ou de celui de la Défense.

D'autres professions sont aussi concentrées dans un ministère : 900 greffiers et 700 personnels pénitentiaires à la Justice, 110 agents de maîtrise en maintenance et installation mécanique au ministère de

l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Au total, 57 % des agents de la FPE occupent un métier spécifique lié au ministère dont ils relèvent.

Les autres occupent des professions plus transversales, présentes à tous les niveaux de la hiérarchie, attachés ou inspecteurs, secrétaires administratifs ou adjoints administratifs.

La réforme de l'administration territoriale de l'État, mise en place en 2010 et 2011 pour rendre l'organisation territoriale de l'État plus efficace et plus lisible, contribue à rapprocher des métiers exercés dans différents ministères et à favoriser les synergies. Elle concerne les services placés sous l'autorité du Préfet de région, soit 3 000 agents en Bourgogne, relevant des préfetures, directions régionales et directions départementales interministérielles.

Des arrivées et des départs nombreux

D'après le rapport national sur l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire de 2012, près de quatre fonctionnaires sur cinq souhaitent évoluer professionnellement au sein de la fonction publique. Encourager cette mobilité tout en garantissant la disponibilité des ressources nécessaires fait partie des défis à relever en termes de gestion

Plus de la moitié des agents de la fonction publique d'État sont des femmes

Répartition des effectifs de la fonction publique d'État par ministère de tutelle (%)

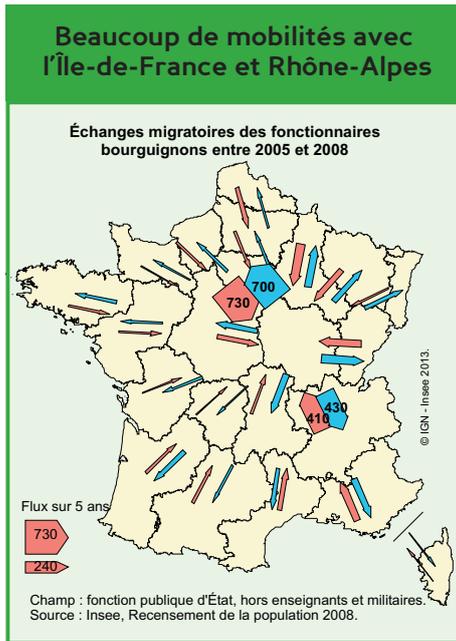
Ministère de tutelle	Effectifs en 2011	Bourgogne		Province *
		Part de femmes (%)	Ministère de tutelle (%)	Ministère de tutelle (%)
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	26 900	71	49,8	46,9
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	6 200	26	11,5	10,4
Enseignement supérieur et recherche	3 900	49	7,3	10,0
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme d'État	3 400	65	6,3	5,7
Défense et anciens combattants	3 400	22	6,2	13,1
Justice et libertés	2 700	65	5,1	3,1
Écologie, développement durable, transports et logement	2 500	31	4,6	3,5
Alimentation, agriculture, pêche, ruralité et aménagement du territoire	2 100	62	4,0	2,2
Économie, finances et industrie	1 400	73	2,6	2,6
Travail, emploi et santé	1 000	67	1,9	1,8
Culture et communication	300	53	0,6	0,4
Services du Premier ministre	100	52	0,2	0,3
Ensemble	53 900	58	100,0	100,0

Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes au 31 décembre), y compris emplois aidés.

* France métropolitaine hors Île-de-France

Source : Insee, Siasp 2011.

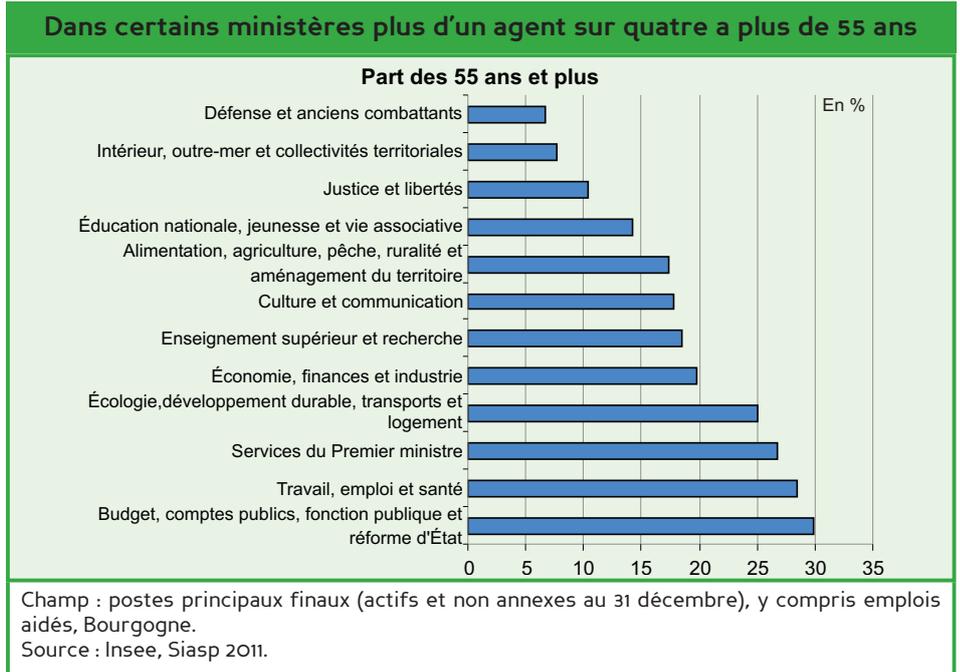
des ressources humaines. Un défi d'autant plus difficile qu'il intervient en Bourgogne dans un contexte de faible attractivité de la région, de vieillissement et de réduction des effectifs. La mobilité géographique est élevée en Bourgogne, comme dans d'autres régions proches de l'Île-de-France, telles que Champagne-Ardenne, Centre ou Picardie. Entre 2003 et 2008, la région a accueilli 2 500 agents de l'État tandis que 2 600 (hors enseignants et militaires) l'ont



quittée, soit un taux de mobilité de 25 % si l'on rapporte ces fonctionnaires mobiles à l'effectif présent. C'est avec l'Île-de-France et Rhône-Alpes que les échanges sont les plus importants, à l'image de ce que l'on observe sur l'ensemble des mouvements migratoires qui affectent la région. Souvent considérée comme un territoire de transit, la Bourgogne peine à attirer de jeunes actifs. Cette faible attractivité est d'autant plus préoccupante qu'elle va de pair avec le vieillissement des effectifs de la FPE.

Anticiper les départs à la retraite

Près de 15 % des agents de la FPE sont âgés de 55 ans ou plus. C'est un peu plus que la moyenne nationale et proche de ce que l'on observe sur l'ensemble de la population active de la région. Anticiper les départs à la retraite et aménager des fins de carrière pour les agents les plus âgés sont des enjeux forts de gestion des ressources humaines au sein de la FPE.



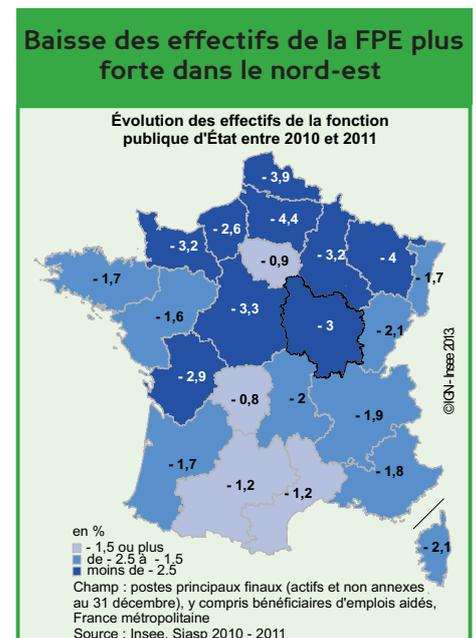
Les 55 ans et plus représentent plus du quart des effectifs dans trois ministères : Budget, Travail-emploi-santé, Écologie-développement durable-transports-logement. Les agents de catégorie C, c'est-à-dire de niveau ouvrier ou employé, sont les plus concernés par les futurs départs à la retraite avec 18 % de 55 ans et plus, une part qui atteint 26 % chez les ouvriers d'État. À l'inverse, au sein des ministères de la Défense et de l'Intérieur, moins d'un agent sur dix dépasse les 55 ans du fait de conditions spécifiques de départ à la retraite.

Baisse des effectifs

Entre 2010 et 2011, les effectifs de la FPE ont baissé de 3 % en Bourgogne soit 1700 agents de moins. C'est d'abord la conséquence du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux prévu dans le cadre de la révision générale des politiques publiques en vigueur entre 2007 et 2012. De fait, les recrutements ayant diminué dans la FPE, le nombre d'agents de moins de 25 ans a reculé de 14 % en Bourgogne. À l'autre bout de la vie active, les agents de 55 ans et plus sont plus nombreux (+ 2 %), conséquence du recul de l'âge de départ à la retraite. La baisse des effectifs de la FPE est aussi à relier à l'évolution de la population. Elle est plus marquée dans les régions où la croissance démographique est la plus faible, au nord et à l'est de la France. La Bourgogne en fait partie.

Par ailleurs, des redéploiements d'activité sur le territoire interviennent aussi. En particulier, la région a été concernée par la baisse des effectifs du ministère de la Défense : - 11 % contre - 3 % en moyenne en province. La Bourgogne bénéficie également d'une hausse des effectifs du ministère de la Justice et des Libertés consécutive au développement de l'école des greffes.

■ Christine Charton, Stéphane Vigneau.



Quelques spécificités départementales et locales

La Côte-d'Or, siège de la capitale régionale, concentre 44 % des emplois de la fonction publique d'État (FPE), soit 24 000 agents. Le taux d'administration s'y établit à 48 pour mille habitants contre 28 pour mille dans la Nièvre et 26 pour mille dans les deux autres départements. C'est aussi en Côte-d'Or que la FPE pèse le plus dans l'emploi, 10 % contre 8 % dans la Nièvre et 7 % en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.

D'un département à l'autre, la présence des différents ministères varie, même si partout l'Éducation nationale est le premier employeur.

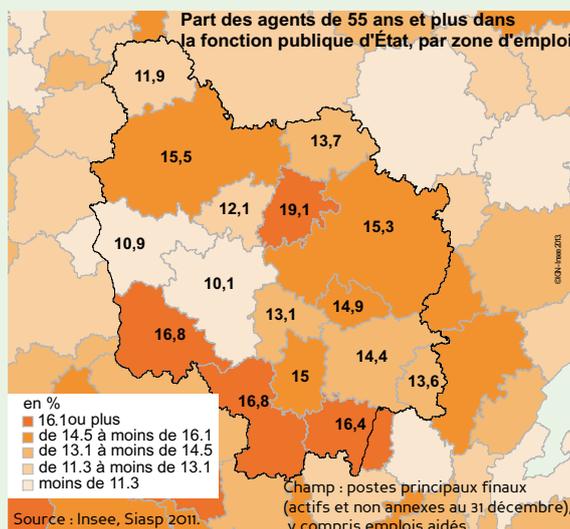
Le ministère de la Culture, celui de l'Enseignement supérieur et celui de la Défense sont très concentrés en Côte-d'Or, dans la zone d'emploi de Dijon pour l'essentiel. Dans la Nièvre, la présence de nombreux canaux explique celle des salariés des voies navigables de France qui relevaient du ministère de l'Écologie-développement durable-transports-logement jusqu'en 2012. Dans l'Yonne, avec l'école de police à Sens et la maison d'arrêt à Joux-la-Ville, les effectifs des ministères de l'Intérieur et de la Justice sont nombreux. Il en est de même en Côte-d'Or avec l'école des greffes à Dijon.

Les agents âgés de 55 ans et plus représentent 14 à 15 % des effectifs selon les départements. Localement, cette part s'élève à 19 % dans la zone d'emploi de Montbard et se limite à 10 % dans celle du Morvan et de Cosne-Cours-sur-Loire.

Entre 2010 et 2011, les effectifs de la FPE diminuent dans les quatre départements de la région.

C'est dans l'Yonne que cette baisse est la plus marquée, - 5 %, surtout au ministère de l'Alimentation-agriculture-pêche-ruralité-aménagement du territoire (-8 %) et au ministère de l'Intérieur (-7 %). La Saône-et-Loire est davantage préservée avec une baisse de 2,5 % seulement. En particulier, les réductions des effectifs du ministère de la Défense y sont moins fortes que dans les autres départements : - 3,5 % contre - 34 % dans la Nièvre et dans l'Yonne et - 11 % en Côte-d'Or.

Une FPE plus âgée dans le Sud-Ouest de la région



SIASP : une nouvelle source statistique pour connaître les effectifs de la fonction publique

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique : fonction publique d'État (FPE), fonction publique territoriale (FPT) et fonction publique hospitalière (FPH).

Il est alimenté par les fichiers paye de l'État pour la majorité des agents relevant de la fonction publique d'État. Il s'appuie aussi sur les DADS (déclarations annuelles de données sociales) pour les agents de la FPT et de la FPH et une partie de ceux de la FPE.

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public.

POUR EN SAVOIR PLUS

- L'emploi dans la fonction publique en 2011 - Baisse dans la fonction publique d'État, hausse globale dans le versant hospitalier - Insee première n°1460 - juillet 2013.
- En 2010, 5,5 millions de salariés travaillent dans la fonction publique - Insee première n°1442 - avril 2013.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. DGAFP - Édition 2013.

Insee - Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 40 67 67
Fax : 03 80 40 68 00
Service Insee Contact :
09 72 72 40 00
Appels à tarification locale

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion :
Marie-Laure Monteil

Responsable des études :
Christine Charton

Rédactrice en chef :
Chantal Prenel

Maquette PAO :
Thierry Poisse

Dépôt légal
à parution
ISSN 1246-483 X
© Insee 2014